



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2016-2017

RB/CS

P.V. AEDCI 55

**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense,
de la Coopération et de l'Immigration**

Procès-verbal de la réunion du 18 septembre 2017

Ordre du jour :

1. Entrevue avec le Ministre des Affaires étrangères et européennes sur la situation internationale
2. Résolutions adoptées par le Parlement des Jeunes :
 - L'avenir de l'Europe
 - Intervention russe dans les élections présidentielles françaises et américaines
3. Entrevue avec les membres luxembourgeois du Parlement européen sur la semaine de session du 11 au 14 septembre 2017
4. Désignation de deux membres effectifs et de deux membres suppléants pour la délégation auprès du groupe de contrôle parlementaire conjoint spécialisé "Europol".
5. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du 19 janvier 2017, 24 mai 2017, 26 et 27 juin 2017, 3 et 14 juillet 2017
6. Dossiers européens : adoption de la liste des documents transmis par les institutions européennes entre le 8 et le 14 septembre 2017
7. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, M. Marc Angel, M. Eugène Berger, M. Yves Cruchten, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler

M. André Bauler, remplaçant de M. Gusty Graas
M. Alex Bodry, remplaçant de Mme Claudia Dall'Agnol
M. David Wagner, observateur

M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères et européennes

Mme Viviane Reding, membre du Parlement européen

Mme Rita Brors, Mme Fabiola Cavallini, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Claudia Dall'Agnol, M. Gusty Graas, M. Serge Wilmes

M. Marc Baum, observateur délégué

M. Georges Bach, Mme Mady Delvaux-Stehres, M. Frank Engel, M. Charles Goerens, M. Claude Turmes, membres du Parlement européen

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

*

1. **Entrevue avec le Ministre des Affaires étrangères et européennes sur la situation internationale**

Migration

La Cour de Justice de l'Union européenne vient de confirmer, dans son arrêt, que les Etats membres ont l'obligation de transposer la décision du Conseil du 22 septembre 2015 sur la relocalisation de migrants. La deuxième étape sera un arrêt désignant les pays qui auraient violé le droit européen en ne pas respectant les obligations émanant de cette décision. Dans une troisième phase, la Cour pourra fixer des sanctions sur proposition de la Commission européenne.

Selon le Ministre, l'enjeu n'est pas seulement l'accueil d'un certain nombre de réfugiés, mais surtout l'instauration d'une politique européenne de migration réformant les règlements de Dublin pour créer un mécanisme de solidarité efficace lorsqu'un ou plusieurs Etats membres se voient confrontés à l'arrivée massive de migrants.

Dans le cadre de la relocalisation, le Grand-Duché a accueilli 159 migrants venus d'Italie (l'engagement total portant sur 248 migrants) et 272 venus de la Grèce (l'engagement total portant sur 309 migrants).

La situation en Libye

Un grand nombre de travailleurs originaires du Bangladesh et de plusieurs pays africains installés en Libye essayent de sortir de leur misère en cherchant à entrer en Europe. Par ailleurs, des ressortissants de pays de l'Afrique de l'Ouest utilisent la voie via le Niger et la Libye pour faire de même. Selon des représentants des Nations Unies, les camps de réfugiés en Libye se trouvent dans un état exécrable. Les bateaux des ONG se sont vus refuser l'accès aux abords maritimes de la Libye pour exclure la facilitation du transfert illégal de réfugiés. Les garde-côtes libyens formés avec l'appui de l'Union européenne renvoient les migrants en Libye, dans des camps ne permettant aucune protection contre des actes criminels de tout genre. Selon le Ministre, il faut faire en sorte que l'ONG « Médecins sans frontières » ait accès à ces camps, et qu'à moyen terme, ces structures soient gérées par l'UNHCR et l'OIM. Des discussions y afférentes se tiennent au sein des Nations Unies. A long terme, il faut arriver à un contrôle des camps par l'ONU et miser sur des partenariats avec les pays d'origine, aussi en ce qui concerne le retour des réfugiés. Selon le Ministre, il serait une grande faute de vouloir couper l'aide au développement, les perspectives pour l'Afrique n'étant pas bonnes.

Débat

Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion.

Le Président de la commission fait savoir que le nexus entre l'aide humanitaire et la sécurité a été un des sujets évoqués lors des récentes Assises de la coopération. Des représentants d'ONG y ont fait part des difficultés que celles-ci rencontrent pour envoyer des coopérants en Libye.

Un membre du groupe politique CSV demande à recevoir les chiffres les plus récents en matière de relocalisation et pose plusieurs questions y afférentes. Le Ministre répond que dans le cas où un Etat membre ne respecterait pas un futur arrêt de la Cour de Justice de l'Union européenne fixant des sanctions pour non-respect du droit européen en ce qui concerne les quotas de migrants, un lien avec les fonds de structure ou la perspective financière serait envisageable. Mais, pour le moment, on n'est pas encore à ce stade. Le ministre confirme que le Commissaire européen Dimitris Avramopoulos a lancé l'idée de procéder à une nouvelle relocalisation de 40.000 migrants de Libye, mais il n'y a pas encore eu des discussions concrètes sur ce sujet. Le gouvernement luxembourgeois a toujours plaidé pour l'introduction d'un système de migration légale.

Corée du Nord

Sur demande du Ministre, ce sujet est débattu à huis clos.

Moyen Orient

Le Ministre évoque, à huis clos, les possibles évolutions au Moyen Orient.

Ukraine

Le Ministre informe sur sa visite en mars 2017 en Ukraine. Malgré la ratification d'un accord de non-double imposition par le Parlement ukrainien le jour de sa visite, le Luxembourg a été inscrit sur une liste noire de places « offshore », alors qu'il avait disparu de ce genre de relevés établis par des organisations internationales comme l'OCDE.

Turquie

Le Ministre explique la procédure concernant l'arrêt des négociations d'adhésion avec la Turquie. Sur demande d'un tiers d'Etats membres, la Commission européenne doit se positionner. Pour prendre la décision sur un gel des négociations, un quota de deux tiers des Etats membres est nécessaire. Au Conseil, aucun des Etats membres n'a revendiqué l'arrêt des négociations. Selon le Ministre, il faut éviter une division des Etats membres sur cette question.

2. Résolutions adoptées par le Parlement des Jeunes :

- L'avenir de l'Europe
- Intervention russe dans les élections présidentielles françaises et américaines

Les membres de la commission prennent connaissance des résolutions déjà présentées et discutées lors d'un « hearing » le 17 juillet 2017.

3. Entrevue avec les membres luxembourgeois du Parlement européen sur la semaine de session du 11 au 14 septembre 2017

Il s'avère que la semaine de session du 11 au 14 septembre 2017 a été marquée par le discours du Président de la Commission européenne sur l'état de l'Union. Les membres de la commission et le membre du Parlement européen présent

commentent le contenu de ce discours en soulignant son caractère optimiste. Par ailleurs, le Président de la Commission européenne a fait une série d'annonces concrètes qui seront traduites en des propositions législatives dans les mois à venir.

En ce qui concerne l'état de droit en Pologne, le sujet est controversé au Conseil. La Commission européenne a entamé la deuxième phase de la procédure de non-respect du droit européen en vue de la saisine de la Cour de Justice de l'Union européenne.

4. Désignation de deux membres effectifs et de deux membres suppléants pour la délégation auprès du groupe de contrôle parlementaire conjoint spécialisé "Europol".

Sont nommés membres effectifs : M. Marc Angel et M. Jean-Marie Halsdorf. M. Claude Adam et M. Fernand Kartheiser sont désignés comme membres suppléants de la délégation.

5. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du 19 janvier 2017, 24 mai 2017, 26 et 27 juin 2017, 3 et 14 juillet 2017

Les projets de procès-verbaux sont adoptés.

6. Dossiers européens : adoption de la liste des documents transmis par les institutions européennes entre le 22 juillet et le 15 septembre 2017

La liste des documents est adoptée.

7. Divers

Le Bureau de la Chambre des Députés a autorisé la participation de deux membres de la majorité et de deux membres de l'opposition parmi les membres de la commission à une conférence interparlementaire organisée par la commission AFCO du Parlement européen le 11 octobre 2017.

Le membre de la sensibilité politique ADR propose de mettre la situation en Afghanistan à l'ordre du jour d'une prochaine réunion. Il voudrait connaître la position du gouvernement luxembourgeois sur la nouvelle approche des Etats-Unis envers l'Afghanistan. Il propose en outre de procéder à une visite du nouveau bâtiment du Ministère des Affaires étrangères et européennes.

Luxembourg, le 26 septembre 2017

La Secrétaire-Administratrice,
Rita Brors

Le Président de la Commission des Affaires étrangères
et européennes, de la Défense, de la Coopération et de
l'Immigration,
Marc Angel